

Date d'envoi de la convocation : 22 novembre 2019

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 28 du mois de novembre à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23 M. le Maire, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mme Catherine DUBOURG, Mme Anne ESCOLA, Mme Corinne FRITSCH, M. Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON, Mme Michèle VIGNEAU, Mme Brigitte BILLA, Mme Tiphaine RAGUENEL, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU, M. Jean-Yves MAS et M. Jean-Michel JESUPRET, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 3 M. Steve LOZANO qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY
M. Alexandre DANJEAN qui a donné procuration à M. le Maire
M. Denis LAGOFUN qui a donné procuration à Mme Lydia LESCOMBE

Absent et non représenté : 1 M. Joris MONSEIGNE

M. Patrick MORISSET est élu secrétaire de séance.

N°DL28112019-08 : Dénomination de voies – Route de Méogas et Lotissement « Le Domaine de Garriga »

Rapporteur : Monsieur le Maire

1. Par délibération n°DL19122018-02 du 19 décembre 2018, le conseil municipal a validé le principe général de dénomination et numérotation des voies de la commune et adopté les dénominations de voies telles que figurant dans le tableau et la cartographie annexés à la délibération.

C'est ainsi qu'il a été attribué quatre noms différents à différentes portions de la voie menant de l'avenue de Bordeaux au chemin de Méogas : passe du Poujeau (code couleur vert), route du Moulin de Narsot (code couleur bleu), route de Méogas (code couleur rose) et route de Taussac (code couleur orange).

Cependant, lors de la mise en application de cette délibération par les services de La Poste, une erreur a été commise et tous les riverains de cette voie se sont vus attribuer un seul et même nom de voie, « route de Méogas », et un numéro correspondant.

De plus, seul le nom de route de Méogas figure sur le service en ligne guichet-adresse mis en place par La Poste (service en ligne de gestion des adresses et de contribution à la base adresse nationale).

Aussi, il est nécessaire de modifier la délibération susvisée pour ne retenir que la dénomination de route de Méogas.

2. La SA GRISEL a obtenu un deuxième permis d'aménager pour le lotissement « Le Domaine du Garriga » le 1^{er} juillet 2019, devenu définitif au 11 septembre 2019. Les voies de ce lotissement, nouvellement créées, n'ont pas de dénomination. Le lotisseur a donc proposé les noms suivants :

- rue Felix Arnaudin, pour la voie principale constituant l'axe central du lotissement, en continuité avec la rue Félix Arnaudin existante jusqu'au chemin de Curat (code couleur orange).
- rue Rosa Bonheur pour la voie secondaire du lotissement située au centre (code couleur bleu).
- rue Manon Cormier pour la voie secondaire du lotissement située la plus au sud (code couleur jaune).
- rue Arthur Rimbaud pour la voie secondaire située au nord, en continuité avec la rue Arthur Rimbaud existante jusqu'à la rue Rosa Bonheur (code couleur vert).

Ces propositions sont satisfaisantes et doivent donc être validées en conseil municipal.

VU l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), aux termes duquel le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

VU l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa réunion du 21 novembre 2019,

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

MODIFIE la dénomination des voies désignées par la délibération n°DL19122018-02 en date du 19 décembre 2018 comme passe du Poujeau, route du Moulin de Narsot, route de Méogas et route de Taussac, comme suit :

Catégorie de voie	Nouveau nom de voie	Code couleur	Ancien nom
Route de	Méogas	Rose	Passe du Poujeau
			Route du Moulin de Narsot
			Route de Méogas
			Route de Taussac

ARTICLE 2

DECIDE de nommer les voies de desserte du lotissement « Le Domaine de Garriga » telles que figurant au plan annexé à la présente délibération, comme suit :

Catégorie de voie	Nouveau nom de voie	Code couleur	Ancien nom
Rue	Félix Arnaudin	Orange	Lotissement « Le Domaine de Garriga »
Rue	Rosa Bonheur	Bleu	
Rue	Manon Cormier	Jaune	
Rue	Arthur Rimbaud	Vert	

ARTICLE 3

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

**Le Maire
Laurent PEYRONDET**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

- 2 DEC. 2019

- 2 DEC. 2019



